

## Étiquettes de produits chimiques

Attention,  
ça change!



PRODUITS CHIMIQUES



L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE

Au travail ou  
à la maison, vous utilisez  
des produits chimiques.  
Vous êtes  
concernés.

## L'étiquette des produits chimiques : une source importante d'informations

Les produits chimiques sont étiquetés afin de vous informer sur les dangers qu'ils présentent pour votre santé et pour l'environnement.

L'étiquette précise également les précautions à prendre lors de l'utilisation de ces produits, les consignes pour leur stockage, leur élimination et ce que vous devez faire en cas d'accident.

Toutes les informations figurant sur l'étiquette doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Récemment encore, les étiquettes ressemblaient à ce modèle :

	BONCOLOR 1 bis, rue de la Source 92390 PORLY Tél. 01 98 76 54 32	
F - Facilement inflammable	2-MÉTHYLPROPAN-2-OL	Xn - Nocif

Facilement inflammable  
Nocif par inhalation  
Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

200-889-7 - Étiquetage CE

## > Attention, la réglementation

La réglementation définissant le contenu de l'étiquette est modifiée : les informations changent.

Les étiquettes que vous connaissez sont remplacées : vous voyez maintenant apparaître de **nouvelles étiquettes** sur les produits chimiques que vous utilisez.

> Avec la nouvelle réglementation, les symboles et les indications de danger que vous aviez l'habitude de décoder sont remplacés par des pictogrammes de danger :

### Anciens symboles et indications de danger



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement



E - Explosif



T+ - Très toxique



T - Toxique



Xi - Irritant



Xn - Nocif



O - Comburant



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable

# tion change! Les étiquettes aussi!



Certains de ces pictogrammes ressemblent aux symboles que vous aviez l'habitude de voir. Attention: ils ne représentent pas forcément les mêmes dangers et ne sont pas systématiquement associés aux mêmes produits chimiques.

## Nouveaux pictogrammes de danger



➤ De nouveaux mots (appelés mentions d'avertissement) apparaissent :

« **DANGER** » ou « **ATTENTION** ».

Le mot « **DANGER** » est associé aux produits chimiques les plus dangereux.

➤ De nouvelles phrases types remplacent celles que vous aviez l'habitude de lire.

Certaines d'entre elles (notamment les mentions de danger) continuent de vous renseigner sur les dangers. D'autres phrases (essentiellement les conseils de prudence) indiquent toujours comment bien stocker, manipuler, éliminer les produits chimiques, que faire en cas de fuite ou d'accident.

### • Exemples de mentions de danger

- Liquide et vapeurs très inflammables.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### • Exemples de conseils de prudence

- Ne pas respirer les vapeurs.
- En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
- Garder sous clef.

# Familiarisez-vous avec ces nouvelles informations!

## > Les pictogrammes de danger

Ils sont associés aux produits chimiques en fonction des dangers qu'ils présentent.



Ces produits peuvent exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...



Ces produits peuvent s'enflammer, suivant le cas :

- au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique... ;
- sous l'effet de la chaleur, de frottements... ;
- au contact de l'air ;
- au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie – flamme, étincelle...).



Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables. On les appelle des produits comburants.



Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur : il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.



Ces produits sont corrosifs, suivant le cas :

- ils peuvent attaquer ou détruire les métaux ;
- ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.



Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories :

- produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer ;
- produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants...) ;
- produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître ;
- produits qui peuvent altérer le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises ;
- produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels en pénétrant dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit) ;
- produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple).



Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.

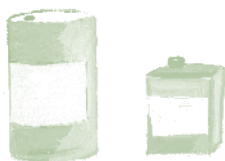


Ces produits ont un ou plusieurs des effets suivants :

- ils empoisonnent à forte dose ;
- ils sont irritants pour les yeux, la peau ou les voies respiratoires ;
- ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczéma, par exemple) ;
- ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges ;
- ils détruisent l'ozone dans la haute atmosphère.



Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).



## ➤ Quelques mots des phrases types décryptés

### Explosion en masse :

Explosion pratiquement instantanée de la quasi-totalité de la quantité de produit présente.

### Blessures cryogéniques :

Blessures provoquées par le froid.

### Matières auto-échauffantes :

Matières qui peuvent s'échauffer spontanément par réaction avec l'air et sans apport d'énergie et peuvent s'enflammer.

### Matières combustibles :

Matières qui peuvent brûler.

### Gaz inerte :

Gaz utilisé pour remplacer l'oxygène afin d'éviter toute réaction entre cet oxygène et les autres matières présentes, par exemple les incendies et les explosions.

### Sources d'ignition :

Sources d'inflammation telles que les étincelles, les flammes, les surfaces chaudes, l'électricité statique...

### Anomalies génétiques :

Anomalies de l'ADN.

## ➤ Un document pour en savoir plus : la fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité est un document qui complète les informations qui figurent sur l'étiquette. Elle est disponible sur votre lieu de travail pour beaucoup de produits chimiques et notamment pour la très grande majorité de ceux dont l'étiquette alerte sur un danger. Consultez-la !

## Attention!

Certains dangers ne sont pas symbolisés par un pictogramme. C'est pourquoi il est très important de lire entièrement l'étiquette.

## Exemple d'une nouvelle étiquette

### Pictogrammes de danger

Société BONCOLOR  
1 bis, rue de la Source 92390 PORLY  
Tél. 01 23 45 67 89

**TRICHLOROÉTHYLÈNE**  
Numéro autorisation REACH/xx/x/x

**DANGER**

**Mention d'avertissement** .....  
**Mentions de danger** .....  
**Conseils de prudence** .....  
**Section des informations supplémentaires** .....

N° CE 201-167-4

### AVERTISSEMENT

Les informations figurant sur cette étiquette sont données à titre indicatif. Elles doivent être complétées et/ou modifiées, en tant que de besoin, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 modifié (règlement CLP). Pour en savoir plus, consulter [www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-produits-chimiques.html](http://www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-produits-chimiques.html).